

+ simple et + sûr : le paiement dématérialisé

**Vous avez reçu un avis d'impôt de taxe d'habitation ou de taxes foncières ?
Une lettre de relance ou une mise en demeure mentionnant la possibilité de payer sur le site impots.gouv.fr ?**

Payez en ligne depuis votre espace particulier, ou, si vous ne l'avez pas encore créé, directement avec votre avis !

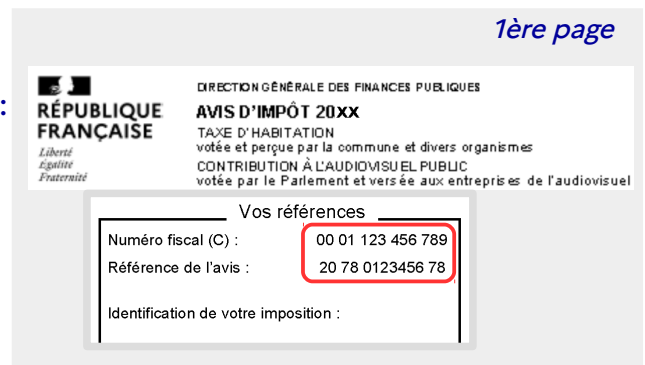
Attention : Si votre avis de taxe d'habitation ou de taxes foncières est supérieur à 300 €, vous devrez obligatoirement le payer en ligne ou par prélèvement mensuel ou à l'échéance.

Payez directement en ligne avec votre avis...

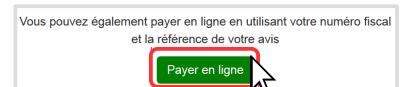
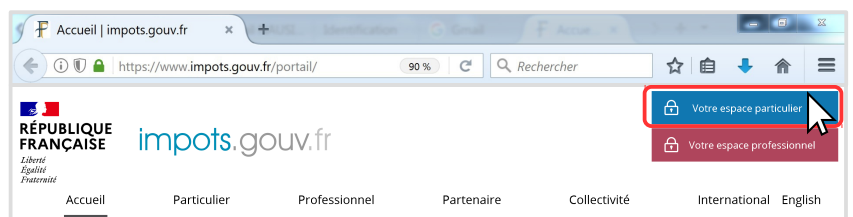
Vous avez besoin de :

- votre avis d'impôt ou le courrier reçu où figurent en 1ère page dans le cadre « Vos références » :
 - > votre numéro fiscal
 - > la référence de l'avis
- votre relevé d'identité bancaire (RIB)
- votre adresse électronique

> Pour en créer une, consultez la fiche [Je n'ai pas encore d'adresse électronique](#)



- 1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.
- 2 Cliquez sur « **Votre espace Particulier** », en haut à droite.
- 3 Cliquez sur le bouton vert « **Payer en ligne** » en bas à gauche.
- 4 Vous accédez au site de paiement.
 - > Dans la zone située en bas à gauche, saisissez votre **numéro fiscal (13 chiffres)** puis cliquez sur le bouton bleu « Continuer ».
 - > Dans la page suivante, cliquez sur « **Vous souhaitez : payer en ligne** » en bas à droite.
 - > Puis saisissez la **référence de l'avis (13 chiffres)** puis « Confirmer »
 - > Vérifiez les données de l'avis d'impôt qui s'affichent et « Confirmer ».



Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Sur le site du paiement de l'impôt vous pouvez :

- Souscrire ou modifier votre souscription au prélèvement mensuel ou au prélèvement à l'échéance de vos impôts
 - En savoir plus
 - Payer votre impôt en ligne
 - En savoir plus

Pour accéder à ces services, saisissez votre numéro fiscal figurant notamment dans le cadre « Vos références » de votre avis d'imposition.

Numéro fiscal

REFERENCE

Veillez saisir la référence de l'avis d'impôt ou du document de relance que vous souhaitez payer.
Vous trouverez cette référence de 13 chiffres (à ne pas confondre avec votre n° fiscal) dans le cadre "Vos références".

Référence :



